

DOSSIA BTP

PACK JURIDIQUE

SaaS B2B de gestion et d'analyse documentaire pour les professionnels du BTP

Éditeur	DEVALTITUDE
Service	Dossia BTP
Directeur de la publication	Denis Misran
Contact	contact@dossia-btp.fr
Version	31 août 2026

Sommaire

1. Mentions légales
2. Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (CGVU)
3. Politique de confidentialité et RGPD
4. Politique relative aux cookies
5. Accord de traitement des données (DPA)
6. Annexes techniques et sous-traitants

Le présent pack est conçu pour une offre Dossia BTP destinée exclusivement aux clients professionnels (B2B).

1. MENTIONS LÉGALES

Dernière mise à jour : 31 août 2026

1.1 Éditeur du site

Le site et la plateforme Dossia BTP sont édités et exploités par DEVALTITUDE, société par actions simplifiée (SAS) au capital social de 100 euros, dont le siège social est situé 41 rue Aglophile Fradin, 86100 Châtellerauld, France.

SIREN : 994 414 068 - SIRET : 994 414 068 00019 - RCS Poitiers - TVA intracommunautaire : FR38994414068.

Dossia BTP est un service SaaS développé et commercialisé par DEVALTITUDE.

1.2 Directeur de la publication

Directeur et responsable de la publication : Denis Misran.

1.3 Contact

E-mail : contact@dossia-btp.fr

Adresse postale : DEVALTITUDE - Dossia BTP, 41 rue Aglophile Fradin, 86100 Châtellerauld, France.

1.4 Hébergement et infrastructure

La base de données principale et les services backend de Dossia BTP reposent notamment sur Supabase. Le projet principal est configuré dans la région eu-west-3, Paris (France).

Les données principales et documents stockés dans cette instance sont donc hébergés au sein de l'Union européenne. Certaines fonctionnalités font toutefois appel à des prestataires distincts, notamment Google Gemini pour l'intelligence artificielle et Stripe pour le paiement.

Le recours à ces prestataires peut impliquer des traitements distincts et, selon leurs conditions contractuelles et infrastructures, des transferts internationaux encadrés conformément à la réglementation applicable.

1.5 Propriété intellectuelle

La plateforme Dossia BTP, sa structure, son logiciel, ses interfaces, son identité graphique, son logo, ses textes, ses bases de données, ses modèles, ses fonctionnalités et, plus généralement, les éléments composant le service sont protégés par les règles applicables en matière de propriété intellectuelle.

Sauf mention contraire, ces éléments appartiennent à DEVALTITUDE ou sont exploités par elle en vertu d'une autorisation. Toute reproduction, représentation, extraction, adaptation ou exploitation non autorisée est interdite.

1.6 Responsabilité

Dossia BTP est un outil d'assistance à la gestion et à l'analyse documentaire. Les résultats issus de traitements automatisés ou d'intelligence artificielle peuvent comporter des erreurs, omissions ou interprétations inexactes et doivent être vérifiés par l'utilisateur.

Dossia BTP ne constitue pas un cabinet juridique et ne remplace pas l'intervention d'un avocat, juriste, expert-comptable, maître d'œuvre ou autre professionnel compétent.

2. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION (CGVU)

Version du 31 août 2026 - Offre exclusivement professionnelle (B2B)

Article 1 - Objet

Les présentes CGVU définissent les conditions d'accès, de souscription et d'utilisation du service SaaS Dossia BTP édité par DEVALTITUDE. La souscription ou l'utilisation du service implique l'acceptation des présentes CGVU.

Article 2 - Clientèle professionnelle

Dossia BTP est destiné aux professionnels agissant dans le cadre de leur activité. Le client déclare souscrire à des fins professionnelles. Les prix sont exprimés hors taxes sauf mention contraire.

Article 3 - Fonctionnalités

Selon l'offre souscrite, Dossia BTP permet notamment la création et gestion de dossiers, le stockage et classement de documents, la recherche documentaire, l'analyse de contrats et documents, le suivi des DGD et échéances, la génération de synthèses et courriers, des tableaux de bord et des fonctionnalités d'intelligence artificielle.

Article 4 - Compte et sécurité

Le client fournit des informations exactes et maintient ses données à jour. Les identifiants sont personnels et confidentiels. Le client gère les droits accordés à ses utilisateurs et reste responsable des accès qu'il autorise.

Article 5 - Intelligence artificielle

Certaines fonctionnalités utilisent Google Gemini. Les résultats produits constituent une assistance et non un conseil juridique. Le client demeure responsable de la vérification et de l'usage des analyses, synthèses, alertes et documents générés.

Article 6 - Traitement des documents par l'IA

Dans le fonctionnement standard actuellement prévu, les documents originaux sont stockés dans l'infrastructure Dossia BTP/Supabase. Pour les PDF disposant d'une couche texte, le texte nécessaire à l'analyse peut être extrait côté serveur puis transmis à Google Gemini. Les images nécessitant une analyse visuelle peuvent être transmises à Gemini sous forme de données d'image. Le service peut également transmettre des fragments textuels afin de produire des représentations vectorielles (embeddings) nécessaires à la recherche intelligente.

DEVALTITUDE s'efforce d'appliquer un principe de minimisation et de ne transmettre aux services d'intelligence artificielle que les informations nécessaires à la fonctionnalité demandée.

Article 7 - Tarifs

Les formules, tarifs, quotas, limites et fonctionnalités applicables sont ceux affichés sur le site au moment de la souscription. DEVALTITUDE peut faire évoluer ses tarifs, sous réserve d'en informer les clients concernés avant leur application à une nouvelle période contractuelle.

Article 8 - Usage raisonnable et volumétrie

Toute mention commerciale d'usage ou de dossiers « illimités » s'entend dans le cadre d'une utilisation professionnelle normale et raisonnable. Elle ne signifie pas que le stockage, les traitements IA, la bande passante ou les ressources informatiques sont matériellement illimités.

En cas de volumétrie exceptionnellement élevée ou de consommation disproportionnée de ressources, DEVALTITUDE peut contacter le client afin de définir des limites techniques raisonnables ou de proposer une offre Enterprise adaptée.

Article 9 - Paiement et facturation

Les abonnements sont payables d'avance selon la périodicité choisie. Les paiements sont notamment traités par Stripe. DEVALTITUDE ne conserve pas les données complètes de carte bancaire lorsque celles-ci sont directement traitées par Stripe. Les factures sont mises à disposition sous forme électronique.

Article 10 - Retard de paiement

Tout retard de paiement entraîne l'application des pénalités prévues par la réglementation applicable aux relations entre professionnels. Une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement est exigible, sans préjudice d'une indemnisation complémentaire lorsque les frais effectivement engagés sont supérieurs.

Article 11 - Durée, renouvellement et résiliation

L'abonnement est souscrit pour la période choisie et se renouvelle selon les modalités affichées lors de la souscription. La résiliation prend effet à l'issue de la période déjà payée, sauf disposition contractuelle contraire. Sauf obligation légale, la période commencée ou déjà réglée n'est pas remboursée.

Article 12 - Propriété des données

Le client reste propriétaire de ses documents, données et informations. DEVALTITUDE n'acquiert aucun droit de propriété sur les contrats, DGD, marchés, devis, factures, plans, courriers ou autres documents déposés.

Article 13 - Confidentialité

DEVALTITUDE met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles adaptées pour préserver la confidentialité des informations professionnelles traitées. Les accès internes sont limités aux besoins nécessaires à l'exploitation, la sécurité, la maintenance et au support.

Article 14 - Entraînement des modèles

DEVALTITUDE n'utilise pas les documents des clients afin d'entraîner son propre modèle général d'intelligence artificielle sans autorisation spécifique. Lorsque Dossia BTP utilise les services payants de l'API Gemini, Google indique ne pas utiliser les prompts, fichiers associés ou réponses pour améliorer ses produits, sous réserve des conditions applicables au compte et au service utilisés.

Article 15 - Infrastructure et sous-traitants

Dossia BTP utilise notamment Supabase pour la base de données, le stockage, l'authentification et l'infrastructure backend, Google Gemini pour certaines fonctions d'IA, et Stripe pour les paiements. La liste des principaux sous-traitants figure dans le DPA.

Article 16 - Sauvegarde

DEVALTITUDE met en œuvre des mécanismes destinés à préserver les données nécessaires au service. Le client demeure néanmoins responsable de la conservation des originaux essentiels à son activité. Dossia BTP ne doit pas constituer l'unique copie d'un document soumis à une obligation légale ou contractuelle de conservation.

Article 17 - Disponibilité

DEVALTITUDE s'efforce d'assurer une disponibilité élevée du service mais ne garantit pas une disponibilité de 100 %, sauf engagement contractuel spécifique. Des interruptions peuvent survenir pour maintenance, mise à jour, incident, cyberattaque ou défaillance d'un prestataire.

Article 18 - Utilisations interdites

Il est interdit d'utiliser Dossia BTP à des fins illicites, d'accéder sans autorisation aux données d'autrui, de contourner les mécanismes de sécurité ou limitations techniques, de perturber le service, de partager abusivement des comptes ou d'effectuer une extraction massive non autorisée.

Article 19 - Suspension

DEVALTITUDE peut suspendre un compte en cas de non-paiement, fraude, atteinte à la sécurité, violation grave des CGVU ou usage manifestement abusif des ressources. Lorsque la situation le permet, le client est invité à régulariser le manquement.

Article 20 - Fin de contrat et récupération

À la fin de l'abonnement, le client doit récupérer les documents qu'il souhaite conserver. Sauf obligation légale ou accord particulier, les données actives du client ont vocation à être supprimées dans un délai maximal de 30 jours après la fin définitive du service, sous réserve des cycles de sauvegarde technique.

Article 21 - Responsabilité

DEVALTITUDE répond de ses obligations dans les limites prévues par le droit applicable. Le client reste responsable de ses décisions professionnelles et de la validation des documents et analyses produits par la plateforme.

Article 22 - Évolution du service

DEVALTITUDE peut faire évoluer le service pour améliorer ses fonctionnalités, sa sécurité ou ses performances. Les modifications substantielles affectant les caractéristiques essentielles d'un abonnement en cours sont portées à la connaissance du client dans un délai raisonnable.

Article 23 - Force majeure

Aucune partie ne peut être tenue responsable d'un manquement résultant d'un événement de force majeure au sens du droit français.

Article 24 - Droit applicable et litiges

Les présentes CGVU sont soumises au droit français. Les parties rechercheront prioritairement une solution amiable. Pour les litiges entre professionnels, et sous réserve des règles impératives, compétence est attribuée aux juridictions territorialement compétentes du ressort du siège social de DEVALTITUDE.

3. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET RGPD

Version du 31 août 2026

3.1 Responsable de traitement

Pour les traitements liés à la gestion des comptes, abonnements, prospects, facturation, support et sécurité de Dossia BTP : DEVALTITUDE, 41 rue Aglophile Fradin, 86100 Châtelleraut, France.

Contact : contact@dossia-btp.fr.

3.2 Données susceptibles d'être traitées

- Compte : nom, prénom, société, fonction, adresse e-mail et informations de connexion.
- Abonnement : formule souscrite, factures, statut et informations nécessaires au paiement.
- Utilisation : journaux techniques, connexions, actions et données nécessaires à la sécurité.
- Documents professionnels : contrats, marchés, DGD, courriers, devis, factures, pièces administratives et autres documents importés.
- Données issues de l'analyse : texte extrait, classifications, synthèses, alertes, embeddings et résultats produits par les fonctionnalités automatisées.

3.3 Finalités

- Fournir, administrer et sécuriser Dossia BTP.
- Gérer les comptes, abonnements, paiements, factures et support.
- Stocker, organiser et rechercher les documents.
- Analyser les documents et produire les résultats demandés par l'utilisateur.
- Respecter les obligations légales et prévenir les usages frauduleux.

3.4 Rôles RGPD

Pour les données que DEVALTITUDE traite pour ses propres besoins de gestion du service, DEVALTITUDE agit comme responsable de traitement.

Lorsqu'un client professionnel dépose dans Dossia BTP des données personnelles contenues dans ses propres dossiers et détermine les finalités de leur traitement, le client agit en principe comme responsable de traitement et DEVALTITUDE comme sous-traitant. Ces traitements sont encadrés par le DPA du présent pack.

3.5 Hébergement

La base principale Dossia BTP est configurée sur Supabase dans la région eu-west-3, Paris (France). Les documents originaux et données principales stockés dans cette instance sont hébergés dans l'Union européenne.

Cette localisation ne signifie pas que l'intégralité des traitements reste en France : certaines données nécessaires à une fonctionnalité peuvent être transmises aux sous-traitants techniques décrits ci-dessous.

3.6 Intelligence artificielle - Google Gemini

Dossia BTP utilise l'API Gemini de Google pour certaines analyses et pour certaines fonctions de recherche intelligente. Pour les PDF disposant d'une couche texte, le texte nécessaire à l'analyse peut être transmis à Gemini ; les images nécessitant une analyse visuelle peuvent être transmises comme données d'image.

Le projet Dossia BTP utilise un service Gemini payant. Selon les conditions actuelles de Google applicables aux services payants, Google n'utilise pas les prompts, fichiers associés ou réponses afin d'améliorer ses produits. Google peut toutefois conserver certaines requêtes et réponses pendant une durée limitée notamment pour la détection des usages interdits, conformément à ses conditions et paramètres applicables.

DEVALTITUDE ne doit pas activer volontairement le partage avec Google de jeux de données contenant des informations confidentielles de clients.

3.7 Paiement - Stripe

Les paiements et abonnements sont traités par Stripe. Lorsque l'intégration est réalisée selon le fonctionnement standard de Stripe, DEVALTITUDE ne reçoit ni ne conserve les numéros complets de carte bancaire ; Stripe traite les données de paiement nécessaires à la transaction selon ses propres obligations réglementaires.

3.8 Base juridique

Selon le traitement concerné, DEVALTITUDE s'appuie notamment sur l'exécution du contrat, le respect d'obligations légales, son intérêt légitime à sécuriser et administrer le service et, lorsque cela est requis, le consentement.

3.9 Durées de conservation

Les données de compte sont conservées pendant la relation contractuelle puis pendant les durées nécessaires au respect des obligations légales ou à la défense des droits de DEVALTITUDE.

Les documents actifs du client ont vocation à être supprimés au plus tard 30 jours après la fin définitive du service, sauf obligation légale, instruction différente du client juridiquement recevable ou présence temporaire dans des sauvegardes techniques jusqu'à leur rotation.

3.10 Droits des personnes

Selon les conditions prévues par le RGPD, les personnes disposent de droits d'accès, rectification, effacement, limitation, opposition et portabilité. Les demandes relatives aux traitements propres de DEVALTITUDE peuvent être adressées à contact@dossia-btp.fr.

Lorsqu'une demande concerne des données traitées pour le compte d'un client, DEVALTITUDE peut transmettre la demande au client responsable du traitement.

Les personnes peuvent également introduire une réclamation auprès de la CNIL.

4. POLITIQUE RELATIVE AUX COOKIES

4.1 Cookies nécessaires

Dossia BTP peut utiliser des cookies ou technologies similaires strictement nécessaires à l'authentification, la sécurité, la conservation de session et au fonctionnement technique du service.

4.2 Mesure d'audience et cookies non essentiels

Si Dossia BTP utilise des outils de mesure d'audience, de publicité ou d'autres traceurs soumis à consentement, ceux-ci ne doivent être activés qu'après le choix de l'utilisateur lorsque la réglementation l'exige.

4.3 Gestion des choix

Lorsque des traceurs non essentiels sont utilisés, l'utilisateur doit pouvoir accepter, refuser ou modifier ses choix au moyen du mécanisme de gestion du consentement proposé sur le site.

5. ACCORD DE TRAITEMENT DES DONNÉES (DPA)

Accord conforme aux principes de l'article 28 du RGPD - Version du 31 août 2026

Article 1 - Parties et objet

Le présent DPA lie DEVALTITUDE, exploitant Dossia BTP, agissant en qualité de sous-traitant pour les traitements réalisés pour le compte du client, et le client professionnel, agissant en qualité de responsable de traitement. Il complète les CGVU.

Article 2 - Objet, durée, nature et finalités

Le traitement couvre la durée pendant laquelle DEVALTITUDE traite les données pour fournir Dossia BTP. Il comprend notamment la collecte, transmission, stockage, hébergement, classement, indexation, extraction, consultation, recherche, analyse, synthèse, génération de résultats, sauvegarde et suppression nécessaires à la fourniture du service.

Article 3 - Catégories de données

Peuvent notamment être traitées : données d'identification et coordonnées professionnelles, informations contractuelles et financières présentes dans les documents, correspondances, informations de chantier, contrats, marchés, DGD, devis, factures, courriers, comptes rendus et autres documents transmis par le client.

Article 4 - Personnes concernées

Les données peuvent notamment concerner les salariés, dirigeants, clients, fournisseurs, sous-traitants, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, architectes, bureaux d'études, partenaires et autres intervenants d'une opération.

Article 5 - Instructions documentées

DEVALTITUDE traite les données uniquement sur instruction documentée du client, l'utilisation des fonctionnalités par les utilisateurs autorisés constituant notamment une instruction. Si une instruction paraît contraire au RGPD, DEVALTITUDE en informe le client dans les conditions prévues par la réglementation.

Article 6 - Confidentialité

DEVALTITUDE veille à ce que les personnes autorisées à traiter les données soient soumises à une obligation appropriée de confidentialité et que les accès internes soient limités aux besoins nécessaires.

Article 7 - Hébergement principal

L'infrastructure principale repose notamment sur Supabase. Le projet principal Dossia BTP est configuré en région eu-west-3, Paris (France).

Article 8 - Intelligence artificielle

Dossia BTP utilise actuellement Google Gemini pour certaines fonctionnalités d'IA. Le contenu textuel nécessaire à l'analyse, certains fragments documentaires ou certaines images peuvent être transmis à Gemini lorsque la fonctionnalité le requiert.

DEVALTITUDE n'utilise pas les documents clients pour entraîner son propre modèle général sans autorisation spécifique. Le compte Gemini utilisé est configuré sur une offre payante ; selon les conditions actuelles de Google, les contenus des services payants ne sont pas utilisés pour améliorer ses produits.

Article 9 - Sous-traitants ultérieurs

Le client donne une autorisation générale à DEVALTITUDE de recourir aux sous-traitants nécessaires au service. DEVALTITUDE veille à leur imposer des obligations appropriées de protection des données et informe les clients des changements significatifs conformément au droit applicable.

Article 10 - Transferts internationaux

Lorsque des données sont transférées en dehors de l'Espace économique européen, DEVALTITUDE veille à ce qu'un mécanisme juridique approprié soit applicable, tel qu'une décision d'adéquation ou des clauses contractuelles types accompagnées, lorsque nécessaire, de garanties complémentaires.

Article 11 - Sécurité

DEVALTITUDE met en œuvre des mesures adaptées au risque, pouvant comprendre : authentification, contrôle des droits, séparation logique des données clients, chiffrement des communications, gestion sécurisée des secrets et clés API, journalisation de sécurité, sauvegardes, mises à jour et contrôle des accès administratifs.

Article 12 - Clés et secrets

Les clés API et secrets utilisés pour les services tiers sont conservés côté serveur et ne doivent pas être exposés volontairement dans les interfaces clientes.

Article 13 - Violation de données

DEVALTITUDE informe le client dans les meilleurs délais après avoir pris connaissance d'une violation de données personnelles concernant les données traitées pour son compte et lui communique les informations disponibles nécessaires à l'évaluation de l'incident et au respect de ses obligations.

Article 14 - Exercice des droits

Compte tenu de la nature du traitement, DEVALTITUDE apporte une assistance raisonnable au client pour répondre aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées.

Article 15 - Assistance et analyses d'impact

DEVALTITUDE apporte une assistance raisonnable concernant les obligations du client relatives à la sécurité, aux violations de données et, lorsque cela est applicable, aux analyses d'impact relatives à la protection des données.

Article 16 - Conservation, restitution et suppression

À l'issue du contrat, le client doit récupérer les données qu'il souhaite conserver. Sauf obligation légale ou accord différent, DEVALTITUDE supprime les données actives dans un délai maximal de 30 jours suivant la fin définitive du service. Certaines données peuvent subsister temporairement dans des sauvegardes sécurisées jusqu'à leur rotation.

Article 17 - Informations et audits

DEVALTITUDE met à disposition les informations raisonnablement nécessaires pour démontrer le respect des obligations de l'article 28 du RGPD. Un audit justifié peut être organisé selon des modalités préalablement convenues protégeant la sécurité, la confidentialité, les secrets commerciaux et les données des autres clients.

Article 18 - Obligations du client

Le client est responsable de la licéité des données qu'il importe, de l'information des personnes concernées lorsque requise, de ses bases juridiques, de ses durées de conservation, de l'attribution des accès et du respect de ses propres obligations RGPD.

Article 19 - Durée et droit applicable

Le DPA reste applicable tant que DEVALTITUDE traite des données personnelles pour le compte du client. Il est soumis au droit français.

6. ANNEXES TECHNIQUES ET SOUS-TRAITANTS

Annexe A - Synthèse du traitement

Responsable de traitement	Client professionnel Dossia BTP (pour ses données métier)
Sous-traitant	DEVALTITUDE
Solution	Dossia BTP
Nature	SaaS B2B de gestion et d'analyse documentaire BTP
Hébergement principal	Supabase - eu-west-3 - Paris, France
IA	Google Gemini API - service payant
Paieement	Stripe
Contact	contact@dossia-btp.fr
Suppression après fin de service	30 jours maximum pour les données actives, sous réserves prévues au DPA

Annexe B - Principaux sous-traitants

Prestataire	Fonction	Données concernées	Observation
Supabase	Base de données, stockage, authentification, backend	Comptes, documents, données applicatives	Projet principal en région eu-west-3 (Paris)
Google / Gemini	Analyse IA et embeddings	Texte nécessaire à l'analyse, fragments documentaires, certaines images	Service payant ; les contenus ne sont pas utilisés pour améliorer les produits selon les conditions Google applicables
Stripe	Paieements, abonnements, facturation	Données de transaction et paiement nécessaires	Les données complètes de carte sont traitées par Stripe dans l'intégration standard

Annexe C - Mesures de sécurité indicatives

- Authentification et contrôle des accès utilisateurs.
- Séparation logique des données entre clients.
- Base principale Supabase localisée à Paris.
- Communications chiffrées via HTTPS/TLS.
- Clés API et secrets conservés côté serveur.
- Limitation des accès administratifs.
- Journalisation technique et surveillance des incidents.
- Sauvegardes et mécanismes de restauration selon les capacités de l'infrastructure.
- Principe de minimisation des données transmises aux services d'intelligence artificielle.
- Révision régulière des dépendances, droits d'accès et sous-traitants.

Annexe D - Références juridiques et techniques

- CNIL - RGPD, article 28 : obligations entre responsable de traitement et sous-traitant.
- CNIL - Clauses contractuelles types entre responsable de traitement et sous-traitant.
- Google AI for Developers - Conditions supplémentaires de l'API Gemini : services payants et utilisation des données.
- Google AI for Developers - Zero Data Retention et politique de journalisation Gemini.

Note : les conditions des prestataires techniques peuvent évoluer. DEVALTITUDE doit les réexaminer périodiquement et mettre à jour le présent pack en conséquence.